



* Co-voitureurs venant pour prendre un bus transfrontalier

Tarif public occasionnel (Ticket et paiement par borne automatique sur place)

Forfait 17 heures consécutives : **3,5 €**

Au-delà de 17 heures consécutives : **1 € par heure**

Dépose minute : **gratuité 20 minutes**

CGU, règlement et grille tarifaire en ligne sur thionville-fensch.fr

Accès

Lundi au samedi : de 4h00 à 22h30

Dimanche : fermé

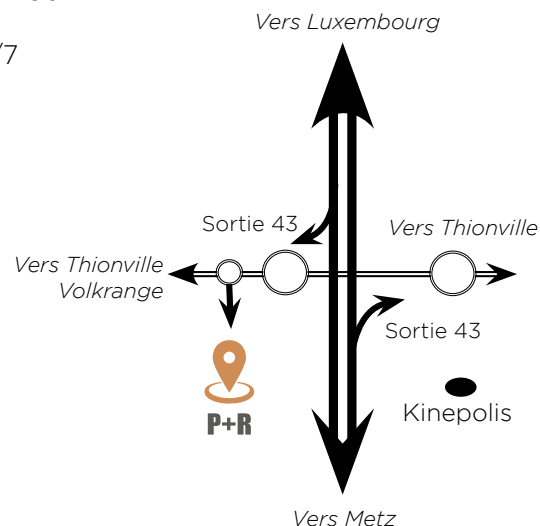
Sortie du parking : 24h/24 - 7j/7



8, rue des Terres Rouges
57100 Thionville



Site desservi par
les lignes urbaines
S22 et S23



P+R

Thionville - Metzange

Lignes transfrontalières
503, 504, 505,
506 et 551

764 places



Avec le soutien financier

COMMENT L'UTILISER



1^{ER} ABONNEMENT

Comment y accéder ?

Vous avez une carte Simplicités

Rendez-vous à la boutique Temo'b pour faire enregistrer votre abonnement. L'accès sera fonctionnel dans les 2 jours ouvrés.

Vous n'avez pas de carte Simplicités

Vous pouvez l'acquérir (5€) dans la boutique Temo'b et la faire enregistrer. *Cette carte pourra vous servir si vous souhaitez par la suite prendre un abonnement de transport en commun (bus, train).*

Choisir votre abonnement :

	Abonnement mensuel <i>A renouveler tous les mois</i>	Abonnement annuel
Habitant TFA	10 €/mois	100 €/an
Hors TFA	40 €/mois	400 €/an

TFA : Thionville Fensch Agglomération

Fournir les justificatifs nécessaires :

- Numéro plaque(s) d'immatriculation (copie carte grise)
- Justificatif d'abonnement aux bus transfrontaliers
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité
- Justificatif d'un travail au Luxembourg
- Photo d'identité

RENOUVELLEMENT

- En boutique Temo'b
- En ligne sur la plateforme <https://reservation.thionville-fensch.fr>

Le justificatif d'abonnement aux bus transfrontaliers et un justificatif de domicile de moins de 3 mois sont à fournir à chaque renouvellement.

- L'ouverture de la barrière s'effectue par lecture de la carte Simplicités ou de la plaque d'immatriculation du véhicule.
- Durée maximale de stationnement : limitée à 17 h consécutives
- Application du tarif public occasionnel au-delà de 17 h consécutives

A VÉLO

Abri à vélo sécurisé gratuit avec la carte Simplicités rattachée à un abonnement aux bus transfrontaliers en cours de validité.

L'accès au Parc à vélo est actif 2 jours ouvrés après l'inscription en boutique Temo'b et est valable pour un an à compter de la date de souscription.

Le Parc à vélos est destiné au stationnement lors des déplacements et ne peut être utilisé comme lieu de stationnement permanent.



Thionville : 6 Rue du Four Banal

- Lundi : de 13h45 à 18h
- Mardi - mercredi - jeudi - vendredi : de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Samedi : de 9h45 à 12h30

Florange : 1 Rue de Longwy

- Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h15
- Fermeture le samedi.

